

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 30 avril 2025 à 9 h 01 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250430-1494

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Mme Christine Poirier, membre du comité exécutif, à participer à titre de représentante du maire, à l'Agora métropolitaine 2025 organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 30 mai 2025, au montant de 225,98 \$.

(CT:1847435)
(SD-2025-1965)

CE-20250430-1495

REMPLACEMENT CADASTRAL - VILLE DE LAVAL - PL-
2025-13

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 4 396 095 du cadastre du Québec par les lots 6 666 326 et 6 666 327 projetés dudit cadastre, montré sur le plan préparé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 20 janvier 2025 sous le numéro 3224 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2025-13;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-1863)

CE-20250430-1496

RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROCÉDURES EN
EXPROPRIATION - LOT P.1 602 700



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 602 700 du cadastre du Québec, d'une superficie de 66 mètres carrés, nécessaire pour protéger une conduite municipale enfouie;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la Loi concernant l'expropriation pour l'acquisition de ladite servitude permanente, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 10 juillet 2024 sous le numéro 7527 de ses minutes, et à offrir à l'exproprié la somme de 18 700 \$, représentant la valeur marchande estimée en date du 1er avril 2025 et certains postes d'indemnisation;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1846794)
(SD-2025-1878)

CE-20250430-1497

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 18 700 \$, prise à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, pour défrayer l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 602 700 du cadastre du Québec, nécessaire pour protéger une conduite municipale enfouie;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'autorisation de l'acquisition de ladite partie de lot par le conseil municipal.

(CT:1846794)
(SD-2025-1878)

CE-20250430-1498

RECOMMANDATION AU CONSEIL - VENTE - INVESTISSEMENTS SIVAN INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil de vendre à Investissements Sivan inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, en vertu du Règlement L-12835, une partie du lot 3 074 559 (lot projeté 6 676 852) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 238,4 mètres carrés, pour la somme de 224 100 \$, le tout tel que montré aux plan et description technique préparés par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 27 février 2025 sous le numéro 3229 de ses minutes, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-1946)

CE-20250430-1499

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 3 074 559 - PL-2025-63

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 3 074 559 du cadastre du Québec par les lots projetés 6 676 852 et 6 676 853 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 5 mars 2025 sous le numéro 3233 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2025-63;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-1946)

CE-20250430-1500

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RATIFICATION - AVIS D'ASSUJETTISSEMENT - AVIS D'ABANDON - DROIT DE PRÉEMPTION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de ratifier la signature des avis d'assujettissement au droit de préemption sur les 90 lots du cadastre du Québec énumérés à la liste jointe au sommaire décisionnel;

de ratifier la signature des avis d'abandon au droit de préemption sur les 12 lots dudit cadastre énumérés à la liste jointe au sommaire



décisionnel;

d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville les avis d'assujettissement et d'abandon au droit de préemption, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-1951)

CE-20250430-1501

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - VENTE - SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE RF LAVAL II**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de vendre à Société en commandite RF Laval II, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, une partie du lot 6 563 146 (lot projeté 6 681 662) du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 1 361,6 mètres carrés, au montant de 599 000 \$ incluant la cession, en faveur de la Ville, d'une servitude permanente de passage sur le lot projeté 6 681 662 ainsi que sur deux parties du lot 6 610 892 dudit cadastre, d'une superficie totale de 3 553,6 mètres carrés, l'assiette de la servitude étant montrée et décrite aux plan et description technique préparés par M. Alexandre Ouellet, arpenteur-géomètre, le 15 avril 2025 sous le numéro 2576 de ses minutes, les frais de notaire et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'achat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-2020)

CE-20250430-1502

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 6 563 146 - PL-2025-94

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 6 563 146 du cadastre du Québec par les lots projetés 6 681 662 et 6 681 663 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par M. Alexandre Ouellet, arpenteur-géomètre, le 3 avril 2025 sous le numéro 2533 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2025-94;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes;



le tout conditionnellement à l'autorisation de la vente de la partie du lot par le conseil municipal.

(SD-2025-2020)

CE-20250430-1503

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 16 avril 2025 à 9 h.

(SD-2025-2029)

CE-20250430-1504

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 16 avril 2025 à 9 h 11.

(SD-2025-2029)

CE-20250430-1505

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un gestionnaire de projet dans le cadre du contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «26-10109 - Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 256 900,14 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 4.

(CT:1847519)

(SD-2025-1976)

CE-20250430-1506

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13077-F - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13077-F, un montant de 234 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1847519)
(SD-2025-1976)

CE-20250430-1507

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2698

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2698, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de 2 camionnettes simple roue et 1 camionnette double roue, pour une période se terminant à la livraison, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Fortier Auto (Montréal) ltée
lot 1
145 959,61 \$;

Venne Ford
lot 2
93 639,66 \$.

(CT:1836485)
(SD-2025-580)

CE-20250430-1508

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12983-F - CONTRAT DOS-2698

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12983-F, un montant de 208 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1836485)
(SD-2025-580)

CE-20250430-1509

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSIION DE CONTRATS
- FNX-INNOV INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession des contrats DOS-332, lot 4, DOS-267, lot B, DOS-507, lot 1, DOS-561, lot 1, OS-SP-30229, lot 4, OS-SP-29222, lot 3, OS-SP-29236, lot 1, DOS-1641, lot 2, et tout autre contrat par FNX-Innov inc., NEQ 1174002437, à



FNX-Innov inc., NEQ 1179406682, et ce, jusqu'à la fin prévue desdits contrats et selon les montants disponibles entre les montants actuellement payés et facturés, moins les montants adjugés.

(SD-2025-1456)

CE-20250430-1510

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2925

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2925, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de mélanges bitumineux préparés à chaud 2025-2028, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.
lot 1
1 313 954,02 \$;

lot 2
3 572 125,91 \$.

(CT:1844606)
(SD-2025-1603)

CE-20250430-1511

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT SP-
30344

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre de l'acquisition d'équipements informatiques bureautiques, prévue au contrat SP-30344, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 2 218 469,61 \$ à Solutions Informatique InSo inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'innovation et des technologies daté du 6 mars 2025 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1844744)
(SD-2025-1626)

CE-20250430-1512

OCTROI - CONTRAT DOS-3037



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer le contrat DOS-3037, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels en matière de coaching de groupe dans le cadre du programme de développement des leaders, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Sylvie Lebrasseur
66 151,15 \$.

(CT:1845432)
(SD-2025-1708)

CE-20250430-1513

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2845**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2845, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de remorquage, d'extraction, d'enlèvement et de transport de véhicules et d'équipements de tous genres, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9150-2153 Québec inc. (Transport Perfek-Tow)
2 652 013,35 \$.

(CT:1846306)
(SD-2025-1776)

CE-20250430-1514

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13183**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13183 modifiant le Règlement L-9535 concernant le remorquage sur les rues et places publiques.

(SD-2025-1546)

CE-20250430-1515

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13183

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13183 modifiant le Règlement L-9535 concernant le remorquage sur les rues et places publiques.

(SD-2025-1546)

CE-20250430-1516

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13183

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13183 modifiant le Règlement L-9535 concernant le remorquage sur les rues et places publiques.

(SD-2025-1546)

CE-20250430-1517

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13200

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13200 concernant la délégation au comité exécutif du pouvoir de déroger à la réglementation d'urbanisme prévu à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2).

(SD-2025-973)

CE-20250430-1518

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13200

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13200 concernant la délégation au comité exécutif du pouvoir de déroger à la réglementation d'urbanisme prévu à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2).

(SD-2025-973)



CE-20250430-1519

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13200

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13200 concernant la délégation au comité exécutif du pouvoir de déroger à la réglementation d'urbanisme prévu à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2).

(SD-2025-973)

CE-20250430-1520

DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL - COMITÉ DE TOPONYMIE -
ANNÉE 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport annuel du Comité de toponymie pour l'année 2024.

(SD-2025-2013)

CE-20250430-1521

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9500-
8942 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-21 de 9500-8942 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser pour la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 6 618 895 du cadastre du Québec, desserte nord Laval Est (A-440), 4 entrées charretières au lieu d'un maximum de 2, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-93.

(SD-2025-2079)

CE-20250430-1522

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
COLLÈGE CITOYEN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-34 du Collège



Citoyen, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel sur le lot 5 545 420 du cadastre du Québec, situé au 4001, boulevard Sainte-Rose:

1. un maximum de 8 matériaux de revêtement extérieur, au lieu d'un maximum de 3;
2. un revêtement extérieur métallique ondulé (type E), au lieu d'un matériau de type C;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-94.

(SD-2025-2080)

CE-20250430-1523

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-33 de Fonds de placement immobilier Cominar, propriétaire, à l'effet d'autoriser sur le lot 5 025 128 (lot projeté 6 666 958) du cadastre du Québec, boulevard Saint-Martin Ouest, une marge avant secondaire maximale de 18 mètres à partir de l'emprise de la rue projetée dans le prolongement de la rue Marie-Morin, au lieu d'un maximum de 3 mètres, le tout à la condition que les cours avant secondaires concernées soient aménagées comme des espaces extérieurs privés ouverts au public, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-95.

(SD-2025-2085)

CE-20250430-1524

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-33 de Fonds de placement immobilier Cominar, propriétaire, à l'effet d'autoriser, sur le lot 3 085 828 (lot projeté 6 666 962) du cadastre du Québec, boulevard Saint-Martin Ouest, une marge avant secondaire maximale de 27 mètres à partir de l'emprise de la rue projetée dans le prolongement de la rue Marie-Morin, au lieu d'un maximum de 3 mètres, le tout, à la condition que les cours avant secondaires concernées soient aménagées comme des espaces extérieurs privés ouverts au public, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-95.



(SD-2025-2085)

CE-20250430-1525

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-33 de Fonds de placement immobilier Cominar, propriétaire, à l'effet d'autoriser, sur les lots 2 514 473 et 2 900 185 (lot projeté 6 667 426) du cadastre du Québec, boulevard Saint-Martin Ouest, une marge avant secondaire maximale de 10 mètres à partir de l'emprise de la rue projetée dans le prolongement de la rue Marie-Morin, au lieu d'un maximum de 3 mètres, le tout, à la condition que les cours avant secondaires concernées soient aménagées comme des espaces extérieurs privés ouverts au public, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-95.

(SD-2025-2085)

CE-20250430-1526

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT CDU-1-14

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro CDU-1-14 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'intégrer la version 2015 du Code de construction du Québec et d'apporter des modifications au titre 4 portant sur les normes de construction.

(SD-2025-2096)

CE-20250430-1527

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT CDU-1-14

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro CDU-1-14 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'intégrer la version 2015 du Code de construction du Québec et d'apporter des modifications au titre 4 portant sur les normes de construction, préparé par le Service de l'urbanisme et joint au sommaire décisionnel.

(SD-2025-2096)

CE-20250430-1528

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9310-4826 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-27 de 9310-4826 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction de 3 habitations multifamiliales sur les lots 6 357 405, 6 357 406, 6 357 407 et 6 357 408 du cadastre du Québec, situés aux 3456-3460, 3472-3476, 3488-3492, boulevard René-Laennec:

1. la partie extérieure du mur de fondation sur les façades avant secondaires visible sur une hauteur de 1,5 mètre du sol fini, au lieu d'une hauteur maximale de 0,3 mètre;
2. une proportion de revêtement métallique (type D) sur la façade avant principale de 38 % au lieu d'un maximum de 25 %;
3. une proportion de revêtement métallique (type D) sur les façades avant secondaires de 78 % au lieu d'un maximum de 25 %;
4. un total de 5 arbres dans la cour avant secondaire, au lieu d'un minimum de 22 arbres;
5. des allées d'accès au stationnement d'une largeur de 5,49 mètres, au lieu d'un minimum de 6 mètres;
6. des conteneurs semi-enfouis ceinturés par une aire aménagée d'un seul côté, au lieu d'au moins 3 côtés;
7. une marge avant secondaire des bâtiments de 1,41 mètre, au lieu d'un minimum de 3 mètres;
8. une proportion d'ouverture dans les façades avant secondaires de 9 % au rez-de-chaussée et 8 % aux autres étages, au lieu d'un minimum de 10 %;
9. une proportion de la cour avant secondaire en surface végétale de 33 %, au lieu d'un minimum de 50 %;
10. une entrée charretière d'une largeur de 9,14 mètres au lieu d'un maximum de 5,5 mètres;
11. aucune bande paysagère entre l'aire de stationnement et l'aire extérieure commune, au lieu d'une bande paysagère d'une largeur d'au moins 3 mètres;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-98.

(SD-2025-2097)

CE-20250430-1529

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - LORI ANN WITWICKI ET JOHN VOGAS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-28 de Lori Ann Witwicki et John Vogas, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour une piscine existante en cour arrière sur le lot 1 061 465 du cadastre du Québec, 3733, rue de Calvi, une distance par rapport à la ligne latérale droite de 0,42 mètre au lieu d'un minimum de 1 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-99.

(SD-2025-2098)

CE-20250430-1530

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REFUSÉE - CONSTRUCTION JZ INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-18 de Construction Jz inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser pour la construction d'une habitation de 3 logements sur le lot 1 254 754 du cadastre du Québec, 55e, avenue, une marge avant de 4,48 mètres au lieu d'un minimum de 6 mètres, considérant:

que les conditions afférentes aux exigences d'octroi d'une dérogation mineure prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme ne sont pas respectées;

que le bâtiment serait implanté plus près de la rue que le bâtiment voisin, ce qui pourrait porter atteinte à la jouissance, par le propriétaire voisin, de son droit de propriété;

que la rue est plutôt étroite (largeur de l'emprise: 12,19 mètres), ce qui fait que les marges avant réduites ne sont pas souhaitables;

que la dérogation demandée correspond à une dimension de 1,52 mètres, soit un écart de 25,3 % par rapport à la norme;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-96.

(SD-2025-2100)



CE-20250430-1531

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REFUSÉE -
CONSTRUCTION JZ INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-25 de Construction Jz inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser pour la construction d'une habitation de 3 logements sur le lot 1 257 285 du cadastre du Québec, 55e, avenue, une marge avant de 4,48 mètres au lieu d'un minimum de 6 mètres, considérant:

que les conditions afférentes aux exigences d'octroi d'une dérogation mineure prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme ne sont pas respectées;

que le bâtiment serait implanté plus près de la rue que le bâtiment voisin, ce qui pourrait porter atteinte à la jouissance, par le propriétaire voisin, de son droit de propriété;

que la rue est plutôt étroite (largeur de l'emprise: 12,19 mètres), ce qui fait que les marges avant réduites ne sont pas souhaitables;

que la dérogation demandée correspond à une dimension de 1,52 mètres, soit un écart de 25,3 % par rapport à la norme;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-97.

(SD-2025-2102)

CE-20250430-1532

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - FONDS
DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR - LOTS 2 514 471 ET
AL.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0036 de Fonds de placement immobilier Cominar, propriétaire, à l'effet de permettre le lotissement pour le redéveloppement immobilier, prévu par phase, sur les lots 2 514 471 et al. du cadastre du Québec, tel qu'illustré dans le projet de plan cadastral minute 62410 signé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, et à l'effet de permettre la mise en place d'un réseau d'espaces publics et semipublics tel qu'illustré sur le plan des espaces publics et semi-publics, réalisé par Daoust Lestage Lizotte Stecker architecture et annoté par le Service de l'urbanisme en date du 31 mars 2025, le tout en considérant que des modifications mineures pourraient être



requis lors du dépôt des opérations cadastrales pour tenir compte des conclusions des diverses études d'ingénierie à compléter, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-102.

(SD-2025-2104)

CE-20250430-1533

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LE PHARE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0167 de l'Église Évangélique Le Phare, propriétaire, à l'effet d'autoriser l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment institutionnel d'un étage sur le lot 1 612 007 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-103.

(SD-2025-2113)

CE-20250430-1534

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9500-8942 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0012 de 9500-8942 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages sur le lot 6 618 895 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-115.

(SD-2025-2144)

CE-20250430-1535

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - COLLÈGE CITOYEN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0099 de Collège Citoyen, propriétaire, à l'effet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel de 3 étages sur le lot 5 545 420 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-116.



(SD-2025-2145)

CE-20250430-1536

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - PIERRE SERGERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0013 de Pierre Sergerie, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 472 201 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-129.

(SD-2025-2151)

CE-20250430-1537

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 6625568 CANADA INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0010 de 6625568 Canada inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial de 2 étages sur le lot 4 257 842 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-132.

(SD-2025-2153)

CE-20250430-1538

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9153-5674 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0123 de 9153-5674 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment industriel d'un étage sur les parties des lots 1 100 373, 1 269 256, 3 259 297, 3 027 070, 3 027 071 et 3 027 072 (6 668 685 lot projeté) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-133.

(SD-2025-2155)



CE-20250430-1539

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
INCODEV INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0126 de Incodev inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur les lots 1 376 014 et 1 376 029 (lot projeté 6 611 086) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-135.

(SD-2025-2156)

CE-20250430-1540

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9201-
8126 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0034 de 9201-8126 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un bâtiment résidentiel de 15 étages sur le lot PC-28737 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-136.

(SD-2025-2158)

CE-20250430-1541

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LE
CORBUSIER-CONCORDE S.E.C ET VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0051 de Le Corbusier-Concorde S.E.C et la Ville de Laval, propriétaires, à l'effet de permettre le lotissement pour le redéveloppement immobilier DSM-129 sur le lot 1 515 824 et une partie du lot 2 927 548 du cadastre du Québec, tel que montré au plan projet de lotissement signé par Zachary Lauzière, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1019 de ses minutes, en considérant que des modifications mineures pourraient être requises lors du dépôt de l'opération cadastrale officielle, pour tenir compte des conclusions des diverses études d'ingénierie actuellement en analyse, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-138.

(SD-2025-2159)



CE-20250430-1542

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -
LOT 1 356 128

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2024-13 de Guy Larue, propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 356 128 du cadastre du Québec, situé aux 7013 à 7021, boulevard Lévesque Est, afin d'y permettre une densité d'occupation maximale de 5 logements pour le groupe d'usages Habitation (H1), et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-139.

(SD-2025-2162)

CE-20250430-1543

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -
LOT 1 068 932

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2025-5 d'Abdelmounim Brahm, représentant de La Mosquée Al Ansar, propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 068 932 du cadastre du Québec, situé au 221, boulevard des Laurentides, afin de soustraire l'usage «Église, synagogue, mosquée et temple (6911)» de l'obligation de fournir un nombre minimal de cases de stationnement, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-140.

(SD-2025-2163)

CE-20250430-1544

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - ALEXANDRA CAPOTESCO ET DAN
CAPOTESCU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-7 de Alexandra Capotesco et Dan Capotesco, propriétaires, à l'effet de permettre l'exemption de 2 cases de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation de 4 logements sur le lot 1 638 675 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité



consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-127.

(SD-2025-2164)

CE-20250430-1545

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
507

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires, au montant de 68 921,91 \$, requis pour défrayer le coût des services de surveillance de Artelia Canada inc. en lien avec les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavages et d'éclairage, lot 19, groupe 6, prévus au contrat DOS-507.

(CT:1846395)
(SD-2025-1786)

CE-20250430-1546

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13027-F - CONTRAT DOS-507

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13027-F, un montant de 63 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'approbation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1846395)
(SD-2025-1786)

CE-20250430-1547

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Stantec Experts-conseils ltée à effectuer un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale de site, phase 2, dans le cadre des services professionnels de laboratoire en sol, en lien avec le projet d'installation de conduites maîtresses d'aqueduc pour la desserte de l'est de l'île du secteur du vieux Saint-Vincent-de-Paul, au montant de 544 232,44 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat



DOS-2492, lot 3.

(CT:1846677)
(SD-2025-1854)

CE-20250430-1548

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 496 957 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement d'un mandat à Stantec Experts-conseils ltée pour des services professionnels de laboratoire en sol pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale de site, phase 2, dans le cadre du projet d'installation de conduites maîtresses d'aqueduc pour la desserte de l'est de l'île dans le secteur du vieux Saint-Vincent-de-Paul, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation du mandat par le conseil municipal.

(CT:1846677)
(SD-2025-1854)

CE-20250430-1549

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 28 743,75 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels de Cima+s.e.n.c. prévus au contrat DOS-482, en lien avec les travaux de réhabilitation sans excavation de conduites d'égouts sur diverses rues de la Ville de Laval, programmation 2024-2025.

(CT:1846975)
(SD-2025-1922)

CE-20250430-1550

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 26 247 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires supplémentaires pour les services de surveillance prévus au contrat DOS-482, en lien avec les travaux de réhabilitation sans excavation de conduites d'égouts sur diverses rues de la Ville de Laval, programmation 2024-2025, et ce,



pris à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(CT:1846975)
(SD-2025-1922)

CE-20250430-1551

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires, au montant de 28 743,75 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels de Cima+ s.e.n.c. en lien avec les travaux de réhabilitation sans tranchée des conduites d'égouts sur diverses rues de la Ville de Laval 2024, prévus au contrat DOS-482, lot 3.

(CT:1846988)
(SD-2025-1926)

CE-20250430-1552

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 26 247 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires supplémentaires pour les services de surveillance prévus au contrat DOS-482, lot 3, en lien avec les travaux de réhabilitation sans tranchée des conduites d'égouts sur diverses rues de la Ville de Laval 2024, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'approbation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1846988)
(SD-2025-1926)

CE-20250430-1553

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT SP-30143

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires à Tetra Tech QI inc., concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour compléter les plans et devis et obtenir les permis et les autorisations ministérielles servant à



l'implantation d'alimentation électrique par panneaux solaires où l'alimentation électrique d'Hydro-Québec n'est pas disponible, ainsi que les inspections additionnelles de chambres souterraines existantes pour valider des caractéristiques réseaux pour les travaux d'implantation de 23 nouvelles chambres de sectorisation, phase 3, sur le territoire de la Ville de Laval, au montant de 51 298,48 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30143, lot 3.

(CT:1847006)
(SD-2025-1930)

CE-20250430-1554

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT SP-30143

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 46 900 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires au contrat SP-30143 par le conseil municipal.

(CT:1847006)
(SD-2025-1930)

CE-20250430-1555

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13182

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13182 autorisant l'exécution de travaux de services municipaux sur le rang de l'Équerre et décrétant un emprunt de 3 148 000 \$ à cette fin.

(SD-2025-2143)

CE-20250430-1556

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13182

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13182 autorisant l'exécution de travaux de services municipaux sur le rang de l'Équerre et décrétant un emprunt de 3 148 000 \$ à cette fin.



(SD-2025-2143)

CE-20250430-1557

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13182

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13182 autorisant l'exécution de travaux de services municipaux sur le rang de l'Équerre et décrétant un emprunt de 3 148 000 \$ à cette fin.

(SD-2025-2143)

CE-20250430-1558

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 15 employés du Service des travaux publics à participer à la formation de préposés à l'aqueduc (OPA) les 28, 29 et 30 avril ainsi que les 1er, 5, 6, 7 et 8 mai 2025, donnée par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs dans les locaux de la Ville de Laval, au montant de 34 159,76 \$.

(CT:1845080)
(SD-2025-1656)

CE-20250430-1559

RATIFICATION - PRÊT À USAGE - NOVILCO INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier le prêt à usage intervenu entre Ville de Laval et Novilco inc. concernant le prêt de 3 remorques neuves avec benne d'asphalte basculante identifiées comme étant le modèle RCB4D-AEH, pour une période maximale de 7 mois, le tout selon les modalités prévues au prêt;

d'autoriser la cheffe de la division gestion des véhicules du Service des travaux publics à signer le prêt à usage, de prescrire que ce prêt ne requiert pas la signature de la greffière ou greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2106)

CE-20250430-1560

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-1381



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires de 11 289,68 \$ pour la contingence du contrat DOS-1381 concernant les travaux de déminéralisation à la berge de l'ancienne marina du Commodore.

(CT:1843767)
(SD-2025-1466)

CE-20250430-1561

**RAPPORT INTÉRIMAIRE UNIQUE - REDDITION DE
COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT DOS-1381**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de comptes du Service des immeubles, parcs et espaces publics en date du 21 mars 2025 en lien avec le contrat DOS-1381 pour les travaux de déminéralisation à la berge de l'ancienne marina du Commodore, lequel rapport fait état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.

(CT:1843767)
(SD-2025-1466)

CE-20250430-1562

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-1381**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 10 309 \$, taxes nettes incluses, pour la contingence du contrat DOS-1381 concernant les travaux de déminéralisation à la berge de l'ancienne marina du Commodore, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1843767)
(SD-2025-1466)

CE-20250430-1563

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-1973**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat à MLC Associés



inc. au montant de 257 544 \$, concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de réfection complète de l'enveloppe et la mise aux normes de l'accessibilité universelle des entrées au Centre communautaire Montrougeau, à savoir:

la phase «études, plans et devis», au montant de 167 403,60 \$;

l'assistance technique, au montant de 38 631,60 \$, ou l'équivalent de 2,10 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 1 839 600 \$;

la surveillance, au montant de 12 877,20 \$, ou l'équivalent de 2,80 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 1 839 600 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1973, lot 2.

(CT:1847730)
(SD-2025-2017)

CE-20250430-1564

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
1973**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 64 386 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels de MLC Associés inc. dans le cadre du contrat DOS-1973, lot 2, pour l'ajout de climatisation pour le projet de réfection complète de l'enveloppe et la mise aux normes de l'accessibilité universelle des entrées au Centre communautaire Montrougeau, à savoir:

la phase «études, plans et devis» au montant de 41 850,90 \$;

l'assistance technique au montant de 9 657,90 \$, ou l'équivalent de 2,10 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 750 000 \$;

la surveillance au montant de 12 877,20 \$, ou l'équivalent de 2,80 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 750 000 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1973, lot 2;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études, plans et devis», et ce, dès que le chargé de projet



responsable du dossier l'aura avisée par écrit.

(CT:1847730)
(SD-2025-2017)

CE-20250430-1565

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-1973

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 38 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1847730)
(SD-2025-2017)

CE-20250430-1566

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13204

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13204 modifiant le Règlement L-12632 concernant l'utilisation des poteaux d'incendie.

(SD-2025-1465)

CE-20250430-1567

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13204

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13204 modifiant le Règlement L-12632 concernant l'utilisation des poteaux d'incendie.

(SD-2025-1465)

CE-20250430-1568

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13204



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13204 modifiant le Règlement L-12632 concernant l'utilisation des poteaux d'incendie.

(SD-2025-1465)

CE-20250430-1569

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13203**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13203 modifiant le Règlement L-12778 concernant la consommation et l'utilisation de l'eau.

(SD-2025-1905)

CE-20250430-1570

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13203

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13203 modifiant le Règlement L-12778 concernant la consommation et l'utilisation de l'eau.

(SD-2025-1905)

CE-20250430-1571

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13203**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet Règlement numéro L-13203 modifiant le Règlement L-12778 concernant la consommation et l'utilisation de l'eau.

(SD-2025-1905)

CE-20250430-1572

**APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE -
ASSOCIATION RÉGIONALE DE BASEBALL AMATEUR DE
LAVAL**



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association régionale de baseball amateur de Laval concernant le versement d'une subvention de 80 000 \$ pour la réalisation des activités de baseball à Laval, pour l'année 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1838551)
(SD-2025-826)

CE-20250430-1573

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LOCATION D'ESPACES - COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser la location d'espaces au Complexe Multi-Sports de Laval inc., représentant l'équivalent de 7 mois de loyer au Centre sportif Val-des-Arbres pour les organismes en résidence, soit le Club de gymnastique Laval Excellence, Eau Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres, et ce, au montant total de 370 274,70 \$.

(CT:1841520)
(SD-2025-1240)

CE-20250430-1574

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et la Centrale des artistes concernant le mandat de programmation déléguée de la Grande fête des pompiers et de la Course des pompiers de Laval 2025, au montant de 152 280,76 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1844477)
(SD-2025-1589)



CE-20250430-1575

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE DE SERVICES - MU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et MU pour la réalisation de 3 oeuvres d'art murales sur le droit des enfants intégrées au Centre de la nature et au chalet de la piscine Saint-Vincent, dans le cadre du 60e anniversaire de la Ville de Laval, au montant de 283 700 \$ (exempt de taxe);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1844992)
(SD-2025-1646)

CE-20250430-1576

RÉSILIATION - PERMISSION D'OCCUPATION
D'EMPLACEMENTS - 9446-3049 QUÉBEC INC. (UN BON
CAFÉ)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de résilier la permission d'occupation d'emplacements pour l'exploitation de machines distributrices alimentaires intervenue entre Ville de Laval et 9446-3049 Québec inc. (Un Bon Café) concernant l'occupation d'emplacements dans des établissements municipaux pour l'année 2025.

(SD-2025-1916)

CE-20250430-1577

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - POLITIQUE
DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE PARTICIPATION
CITOYENNE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter la Politique de consultation publique et de participation citoyenne.

(SD-2025-2035)

Les discussions sur les points 70.1 et 70.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.



CE-20250430-1578

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - ÉGLISE
ÉVANGÉLIQUE LE PHARE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-59 de l'Église Évangélique Le Phare, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour agrandir l'église existante sur le lot 1 612 007 du cadastre du Québec, situé au 8135, boulevard Lévesque Est:

1. une marge arrière minimale de 1,07 mètre, alors qu'une marge arrière minimale de 5 mètres est prescrite;
2. une marge avant maximale de 18,23 mètres, alors qu'une marge avant maximale de 6 mètres est prescrite;
3. l'installation de planches verticales de fibrociment d'une largeur maximale de 305 millimètres comme matériau de revêtement extérieur, alors que la largeur maximale de ces planches est de 127 millimètres pour un matériau de revêtement extérieur de type A;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-90.

(SD-2025-2064)

À 9 h 17, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière